

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2020

Délibération : **2020-11-105**
OBJET : **DENOMINATION DE VOIE : IMPASSE DES GLAIEULS**
Nomenclature : **8.3.1**

En exercice : 29

Présents : 28

Pouvoirs : 1

Absents : 0

Votants : 29

Le neuf novembre deux mille vingt à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le trois novembre deux mille vingt s'est réuni à la salle Simone de Beauvoir en séance publique sous la présidence de Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Pascal LAVEANT, Florence CABRESIN, Jérôme AMIAUD, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Mickaël MENDES, Jean-Marc COLOMBAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Margaux BOURRIAUD, Romain MONDEJAR, Catherine RENAUDEAU, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Gil RANNOU, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Hélène JALIN, Gwenn BOULZENNEC

Le membre ayant donné un pouvoir :

Priscilla DECOTTIGNIES donne pouvoir à Soumaya BAHIRAEI,

Rapporteur : Benjamin VACHET

Vu la présentation faite en commission aménagement le 13 octobre 2020 ;

Il est exposé ce qui suit :

Dans le cadre de la déclaration préalable n° 44209 19 E2219 située au niveau du 16 ter rue du Petit Bois, une impasse a été créée. Compte tenu de la complexité de la numérotation à cet endroit, il a été convenu de dénommer cette impasse.

Les propositions ci-dessous ont été faites aux membres de la commission aménagement réunie le 13 octobre 2020 :

- Impasse des Matteuccias,
- Impasse de la Reine des Prés,
- Impasse de la Prêle des Marais,
- Impasse des Nymphéas,
- Impasse des Glaïeuls.

Après échanges, les membres de la commission aménagement ont retenu la dénomination suivante : impasse des Glaïeuls.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- DE DENOMMER l'impasse de la Déclaration préalable n° 44209 19 E2219 : Impasse des Glaïeuls

Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 9 novembre 2020
Alain ROYER, Maire

